

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0023010

Optique

Autres

Maladie

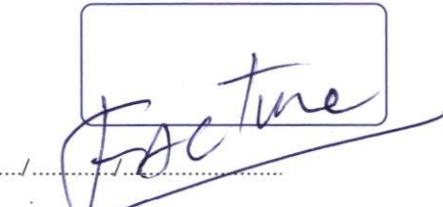
Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :	1375	Société :	DRM
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : Hammam AïTE BASSIMA			
Date de naissance : 27-03-1982			
Adresse : 21 lot 14. FAKHOURA			
Tél. :	06 31 96 76 67	Total des frais engagés : 40,00 Dhs	

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

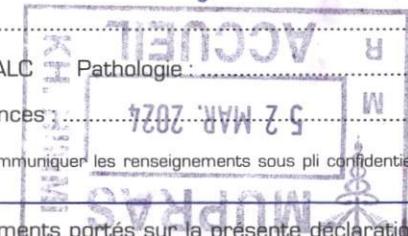
Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca, le : 21/03/2024
Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DATTIA Casablanca *	22.03.24	40.40

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 00000000 35533411	D 00000000 00000000 B 00000000 11433553	G 21433552 00000000 11433553	DATE DU DEVIS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DE L'EXECUTION



Facture N° 20240322-280

Date de vente : 22/03/2024
Médecin traitant :

sammate brahim

Maroc

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
XENID SU 100MG B10 SUPPO	1	30,10	TVA (7.00%)	30,10
DOLIPRANE CO 500MG B20 COMP	1	10,30	TVA (7.00%)	10,30

Total HT	37,76 DHS
TVA	2,64 DHS
Total	40,40 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : quarante DHS et quarante centimes



Doliprane® 500 mg

PARACETAMOL

compr



COMPOSITION ET PRESENTATION :

- Paracétamol.....
- Excipients : qsp 1 comprimé

Boîte de 20 comprimés.

LE 4 192
PER 12/25
PPV 100H30

0130



PROPRIETES :

Ce médicament est un **antalgique**. Il calme.
Il est **antipyrrétique**. Il fait baisser la température en cas de fièvre.

INDICATIONS :

Ce médicament contient du paracétamol.

Il est indiqué dans les maladies avec douleur et/ou fièvre, telles que maux de tête, états grippaux, douleurs dentaires, courbatures, règles douloureuses, chez l'adulte et l'enfant à partir de 27 kg : (environ 8 ans).

CONTRE-INDICATIONS :

Ne pas utiliser en cas :

- d'allergie connue au paracétamol
- maladie grave du foie.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

- Il existe des dosages plus adaptés pour l'enfant de moins de 27 kg : (moins de 8 ans environ).
- Compte-tenu des posologies recommandées, il est inutile d'alterner la prise d'aspirine et de paracétamol.

Avant de prendre du paracétamol, il est nécessaire de consulter votre médecin en cas de maladie grave des reins ou du foie.

- Si la douleur persiste plus de 5 jours ou la fièvre plus de 3 jours ou si elles s'aggravent. Ne pas continuer le traitement sans l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES ET AUTRES

AFIN D'EVITER D'EVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MEDICAMENTS IL FAUT SIGNALER SYSTEMATIQUEMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN.

Ce médicament contient du paracétamol, d'autres médicaments en contiennent. Ne les associez pas, afin de ne pas dépasser la dose quotidienne recommandée.



Xénid®

Diclofénac de sodium

LOT : 1397
PER : 07/24
PPV : 30,10 DH

Formes et présentations :

- Comprimés enrobés
XENID 50 mg : Etui de 30 comprimés.
XENID 25 mg : Etui de 30 comprimés.

Excipient à effet notoire : Lactose

- Suppositoires

XENID 25 mg : Etui de 10 suppositoires.
XENID 100 mg : Etui de 10 suppositoires.

- Solution injectable I.M.

XENID 75 mg / 3 ml : Etui de 2 et 6 ampoules.

Excipients à effet notoire : Mannitol, Alcool benzyllique, Propylène glycol, Disulfite de sodium.

Indications :

- Chez l'enfant, elles sont limitées au traitement des rhumatismes inflammatoires infantiles (xénid 25 mg comprimés et suppositoires).
- Chez l'adulte, elles sont limitées au :
 - Traitement symptomatique au long cours : des rhumatismes inflammatoires chroniques, notamment polyarthrite rhumatoïde, spondylarthrite ankylosante (ou syndromes apparentés, tels que les syndromes de Fiebinger-Leroy-Reiter et rhumatisme psoriasique) : de certaines arthroses douloureuses et invalidantes.
 - Traitement symptomatique de courte durée des poussées aiguës des rhumatismes abarticulaires (épaules douloureuses aiguës, tendinites...) des arthrites microcristallines : des arthroses, des lombalgies et radiculalgies sévères.
 - Dysménorrhées essentielles (Xénid 50 mg comprimés uniquement).
 - Traitement d'entretien des affections rhumatismales chroniques pour lesquelles, lors de l'utilisation des formes dosées à 25 mg et 50 mg, la posologie de 100 mg par jour s'est révélée adéquate ;
 - Traitement des sciatiques aiguës, des lombalgies aiguës, des rhumatismes inflammatoires en poussée aiguë, des crises de coliques néphrétiques (Xénid injectable uniquement).

Contre Indications :

- Ulcère gastrique ou duodénal en évolution.
- Hypersensibilité au Diclofénac.
- Insuffisance rénale ou hépatique sévère.

Grossesse et allaitement :

- Il est recommandé de ne pas administrer XENID lors des 3 derniers mois de la grossesse.
- Les AINS passant dans le lait maternel, par mesure de précaution il convient d'éviter de les administrer chez la femme qui allaité.

Précautions d'emploi :

- Une surveillance médicale étroite est indispensable chez les patients présentant des symptômes suggérant des troubles gastro-intestinaux, des antécédents évocateurs d'ulcère gastro-intestinal, une colite ulcéruse ou une maladie de crohn, ou encore une atteinte de la fonction hépatique.
- Lors de la varicelle, il est prudent d'éviter l'utilisation de ce médicament.

Effets indésirables :

Gêne gastrique, nausées, brûlures d'estomac, vomissements, irritation du rectum (suppositoires) et exceptionnellement infections graves de la peau en cas de varicelle.

Posologie et mode d'emploi :

Enfants : 2 à 3 mg / kg / jour, soit par exemple :

1 suppositoire à 25 mg par jour chez l'enfant de 10 à 15 kg.

2 comprimés ou suppositoires à 25 mg par jour chez l'enfant au dessus de 15 kg. Les comprimés sont à absorber entiers, sans les croquer, avec un verre d'eau. En cas de crise aiguë, il est conseillé de prendre les comprimés avant le repas.

Le choix de l'utilisation de la voie rectale ou orale n'est déterminé que par la commodité d'administration du médicament.

• Adultes :

- En traitement d'attaque, dans les cas aigus ou lorsqu'un effet intense est recherché : 150 mg / jour en 3 prises.

soit 6 comprimés à 25 mg ou 3 comprimés à 50 mg en trois prises.

soit 1 suppositoire à 100 mg, à compléter par une forme orale prise à distance.

- En traitement d'entretien (ou d'emblée chez certains malades), une posologie de 75 mg ou 100 mg par jour sera prescrite.

soit des comprimés à 25 mg et / ou à 50 mg en 2 ou 3 prises.

A avaler sans croquer avec un verre d'eau, de préférence pendant ou après un repas. Quand les symptômes sont plus prononcés durant la nuit, il est conseillé de prendre le comprimé le soir.

soit 1 suppositoire à 100 mg le soir au coucher.

- Dysménorrhées : 2 comprimés à 50 mg en 2 prises.

Injectable :

La posologie est d'une injection intramusculaire par jour pendant deux jours : si besoin, le traitement peut être complété par la prise d'un comprimé diclofénac 50 mg

Au-delà de ces deux jours, poursuivre par la voie orale ou rectale.

Les injections doivent être faites d'une façon rigoureusement aseptique dans la partie externe du cadre supéro-externe de la fesse, profondément et lentement : lorsqu'elles sont répétées, il est recommandé de changer de côté à chaque injection. Il est important d'aspirer avant d'injecter afin de s'assurer que la pointe de l'aiguille n'est pas dans un vaisseau.

En cas de forte douleur au moment de l'injection, arrêter celle-ci immédiatement.

Mode de conservation :

- Comprimés :

A conserver à une température inférieure à 30°C, à l'abri de l'humidité.

- Suppositoires :

A conserver à l'abri de la chaleur.

- Solution injectable :

A conserver à l'abri de la lumière et à une température inférieure à 30°C.

Après ouverture : le produit doit être utilisé immédiatement.

Laboratoires Biogalénique
Laboratoire Pharmaceutique NOVOPHARMA
Casablanca